



regroupement des artistes en arts visuels du Québec

RAPPORT DU PRÉSIDENT 2018-2019
28^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Bonjour à tous et toutes et bienvenue à notre assemblée générale annuelle qui couronne notre exercice 2018-2019. Comme par les années passées, nous articulerons notre propos sur les cinq axes principaux de notre planification stratégique quinquennale pour la période 2017-2021. Nous parlerons donc des stratégies de communication et de l'image de marque du RAAV, de sa gouvernance, d'action politiques et de lobbying, du développement de projets mobilisateurs et de l'amélioration des conditions de pratique professionnelle. Mentionnons d'emblée que le RAAV compte en 2018-2019 plusieurs belles réussites.

AXE 1 - Stratégies de communication et image de marque

Communications

Au chapitre des communications, nous avons tout au long de l'année suivi les lignes directrices de notre plan de communication établi en mars 2018, qui vise notamment à moderniser l'image du RAAV pour rendre son mandat et ses actions plus visibles. L'objectif, accroître notre bassin de membres en allant rejoindre un nouveau public, mais aussi en fidélisant nos membres actuels. Pour ce faire, nous avons actualisé nos principaux outils de communications : le site internet et la Cyberlettre.

Refonte du site web

En avril 2018, nous avons entamé le processus de la refonte du site web, tout particulièrement dans le but de mieux mettre en valeur les services aux membres, d'en faciliter la navigation et d'en faire un centre d'information complet et convivial. Le plan du site, son arborescence, ont été revu et nous avons entamé une révision complète de son contenu tout particulièrement au niveau de la mise à jour des grands dossiers. C'est un travail de longue haleine. Plusieurs sections seront disponibles en langue anglaise également.

Cyberlettre revue et corrigée

Comme vous avez pu le constater, depuis le mois d'avril 2019, nous avons une Cyberlettre complètement redessinée et actualisée. Publiée à raison d'une fois par mois, celle-ci a été retravaillée dans le but d'être plus dynamique, plus agréable à lire et enrichissante tant du point de vue de son interface que de son contenu. La Cyberlettre du RAAV donne également

plus de visibilité à ses membres en se dotant d'une section « Prix et reconnaissance de ses membres ». Vous y trouverez aussi les appels de dossiers, les activités des membres et les petites annonces.

Nous avons également renouvelé notre matériel publicitaire et travaillé sur une signature visuelle promotionnelle. Celle-ci sera déclinée en format bannière et servira aussi à l'impression, au besoin, de dépliants et d'affiches, qui seront utilisés lors de nos déplacements et participations à des événements.

Avec ces nouveaux outils en main, nous poursuivrons notre travail de « représentant » de la profession d'artistes partout où nous irons : plus d'écoute, plus d'éducation et plus de sensibilisation aux droits des artistes.

Partenariats

Mettre en valeur nos actions, nos services et être plus visible auprès de notre communauté demandent également d'être davantage sur le terrain en créant des partenariats clés avec d'autres organismes du milieu tels que Art Cible et ART-CH, en se greffant à des activités de réseautage, notamment à l'Association étudiante du programme d'arts visuels de l'Université Concordia (FASA), à l'Association English Language Artists Network (ELAN) et en participant à des événements d'envergure, tels qu'Art Souterrain et la Foire Papier à Montréal ou encore à la Manif d'art à Québec.

Art Cible

Depuis le début de l'automne 2018 et jusqu'au mois de mai 2019, le RAAV et Art Cible ont collaboré dans le cadre des expositions « pop-up » et soirées de réseautage organisées une fois par mois par l'organisme. Au total ce sont neuf rencontres qui ont eu lieu entre le RAAV et les artistes participants aux expositions.

L'objectif, leur présenter notre association, notre travail, nos formations et leur expliquer nos différents contrats. Cet exercice est nécessaire et fondamental pour former des assises solides aux artistes qui débutent dans la profession. Nous sommes très heureux de ce partenariat qui nous permet de rencontrer les jeunes artistes, connaître leurs aspirations, mais aussi de les sensibiliser à leurs principaux droits en tant qu'artistes en arts visuels.

ART-CH - Art contemporain émergent

Pour une seconde année consécutive, et dans le but d'outiller les jeunes artistes dans la professionnalisation de leur carrière artistique, le RAAV a collaboré avec Art contemporain émergent – ART-CH, qui a pour mission d'identifier, de soutenir, de former et de promouvoir le travail d'artistes québécois émergents en art contemporain. Les 30 artistes de la cohorte 2019 sélectionnés par un jury prestigieux en arts visuels en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal, bénéficient d'une bourse de 1000\$, d'une formation de haut niveau de 52 heures autour de thèmes clés choisis (art de gérer sa carrière, les droits d'auteurs, etc.), ainsi que d'une exposition en plein air, au Square Dorchester du 11 au 15 septembre 2019. ARTCH est une initiative d'Art Souterrain, du Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville et Jack Marketing.

Pour le RAAV, la défense des droits des artistes et l'amélioration de leurs conditions de vie globale font partie d'un processus de longue haleine, qui passe par la professionnalisation de leur pratique. Plus un artiste sera outillé pour gérer sa carrière et meilleures seront ses chances de vivre de son art. La mission de ARTCH ainsi que ce partenariat s'inscrivent tout à fait dans

cette vision. Véritable tremplin pour ces artistes émergents, le RAAV est donc très heureux d'avoir accompagné ARTCH dans le choix des formations de son volet « L'art entrepreneurial », en plus d'offrir aux artistes sélectionnés deux formations spécialisées (*Le droit d'auteur ; Le statut de l'artiste et le RAAV*), ainsi que la cotisation gratuite au RAAV pour deux années.

Activités de réseautage

ELAN

Cette année, nous avons poursuivi nos démarches entreprises l'an dernier auprès d'English Language Artists Network (ELAN). Nous avons entre autres participé à leur traditionnelle Soirée de réseautage, le 21 janvier dernier, au cours de laquelle notre directeur général M. Bernard Guérin a pu donner une présentation sur le RAAV afin de se faire connaître des membres d'ELAN. De telles démarches auprès d'ELAN s'inscrivent tout-à-fait dans notre mandat de représenter tous les artistes en arts visuels au Québec, quelle que soit la langue ou origine.

Art Souterrain et Manif d'art

Toujours dans le but d'aller à la rencontre des artistes et de se faire connaître auprès d'un large public, le RAAV a organisé deux table-rondes en collaboration avec ses partenaires de longue date et événements phares en art contemporain : le Festival Art Souterrain à Montréal et Manif d'art à Québec.

Depuis quelques années déjà, la participation du RAAV à ces grands rassemblements d'art contemporain est chose coutume et cette année ne fait pas exception. Ainsi, le mardi 19 mars 2019, en collaboration avec la Faculté des arts de l'UQAM et en concordance avec le thème de la 11^e édition du festival Art Souterrain *Le vrai du faux*, le RAAV et Art Souterrain organisaient une table ronde intitulée *Entre mensonges et vérités : art et supercherie*. Animée par Audrey Labrie, la table ronde a réuni Cassie Bérard, auteure et professeur au Département d'études littéraires de l'UQAM, Philippe Batthika, musicien, compositeur et artiste sonore et Moridja Kitenge-Banza, artiste en arts visuels. Il nous faut souligner le généreux soutien de la Caisse (Desjardins) de la Culture qui a rendu possible cette activité.

Plus tard, le 6 avril 2019, dans le cadre de la 9^e édition de Manif d'art, se tenait la table ronde *L'art peut-il changer le monde? Ou le pouvoir de l'art sur la société* au Musée National des Beaux-Arts du Québec. Animée par Georges Azzaria directeur de l'école d'art de l'Université Laval, la table ronde a réuni les artistes Martin Bureau et Wartin Pantois, ainsi qu'André Michel, également présent à titre de représentant de l'organisme Artistes pour la Paix.

Foire Papier

Le 27 avril 2019, notre directeur général a agi à titre de modérateur à l'occasion d'une table ronde présentée à l'occasion de la Foire papier organisée par l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC). Cette table-ronde réunissait les panélistes Normand Tamaro, avocat spécialisé en droit d'auteur, Christine Redfern, directrice de la galerie ELLEPHANT et l'artiste en arts médiatique Alexandre Castonguay, autour du thème de l'art numérique versus le terrain juridique.

Démarches entreprises auprès des étudiants

FASA

Le 29 octobre 2018, nous avons participé à la *Foire des Clubs en Arts Visuels* de l'Association étudiante du programme D'Arts Visuels de l'Université de Concordia, où le RAAV a tenu un kiosque afin de se faire connaître de la jeune relève en arts visuels. Nous tenons à participer de façon récurrente à ces événements de réseautage qui sont à nos yeux d'excellentes vitrines pour le RAAV ; et d'autant plus de façons de se faire connaître des artistes de la relève et de tous les groupes sociaux et linguistiques, puisque notre mandat de représentation est, rappelons-le, géographique, et dépasse les frontières culturelles.

Université de Montréal

Pour une deuxième année consécutive, notre directeur général a été invité par l'Association des étudiants en droit du divertissement de l'Université de Montréal de participer à un « thé-causerie » sur le droit d'auteur dans la pratique des arts visuels.

AXE 2 - gouvernance du RAAV, représentativité et concertation

Plan d'orientations stratégiques et plan d'action 2019-20

Conformément aux grandes orientations de notre plan stratégique, le conseil d'administration a adopté il y a quelques jours un plan d'action qui priorisera certaines actions pour la prochaine année, tout en poursuivant des démarches entamées depuis le plan d'action précédent. Vous trouverez ce document parmi ceux qui vous ont été remis en arrivant ce matin.

Antenne dans la Capitale nationale (voir la totalité du rapport d'Amélie Proulx – Annexe A)

Le RAAV a maintenu son antenne dans la Capitale nationale en la personne de l'artiste Amélie Proulx, qui est officiellement rentrée en poste en août 2017. À l'instar de notre antenne précédente à Québec, Amélie Proulx a participé activement à la table de concertation en arts visuels du Conseil de la culture de Québec où se sont réunis artistes individuels, travailleurs culturels, représentants de centres d'artistes et de galeries privées, et commissaires indépendants.

Depuis le début de son mandat, notre antenne à Québec a assuré le suivi de plusieurs dossiers notamment celui de l'entente de délégation entre la Ville de Québec et le Ministère de la Culture et des Communications, relativement à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Cette entente de délégation octroie à la Ville de Québec le droit de gérer tous les projets d'art public sur son territoire via des appels de dossiers. Plusieurs rencontres avec le service de la culture de la Ville de Québec ont eu lieu afin de mieux saisir le processus d'appels de dossiers, ainsi que les règles internes mises en place pour l'évaluation et la réalisation des projets. Une emphase particulière a été mise sur le processus de formation des comités de sélection par la Ville de Québec.

De plus, notre antenne travaille actuellement en collaboration avec Fnoone Taha, conseillère en développement culturel au Conseil de la culture afin de transmettre une lettre officielle à la Ministre de la Culture et des Communications pour

revendiquer la gratuité dans les musées nationaux en tout temps pour les artistes et artisans professionnels ainsi que pour les intervenants du milieu culturel, à l'instar de ce qui existe au plan international grâce à la carte de L'Association internationale des arts plastiques. Cette lettre qui sera co-signée par le RAAV, le Conseil de la Culture et le CMAQ sera remise à la Ministre avant la fin de la session parlementaire de la mi-juin.

Nos discussions avec la Ville de Québec nous ont aussi menés à une réflexion sur la mise en place éventuelle d'un guide des meilleures pratiques, à l'image de celui existant avec la Ville de Montréal pour son réseau Accès culture. Lors de rencontres avec la *Table des arts visuels* du Conseil de la culture, les membres de la Table se sont montrés intéressés à soutenir les actions du RAAV sur ce dossier de diverses manières. Ainsi, Fnoune Taha, conseillère en développement culturel au Conseil de la culture de Québec et Chaudière-Appalaches, est maintenant impliquée dans les diverses actions que le RAAV posera en tant que représentante de la *Table des arts visuels*.

Le 17 mai dernier, une rencontre a été organisée par notre antenne à Québec avec notre directeur général, Fnoune Taha, Claude Bélanger – directeur de la Manif d'art de Québec, afin de discuter des objectifs des démarches que nous souhaitons réaliser auprès des gestionnaires d'espaces d'exposition sur le territoire de la Ville de Québec. En ce sens, nous planifions une rencontre avec quelques gestionnaires que nous avons ciblés, afin de discuter d'une collaboration potentielle pour la rédaction d'un guide des bonnes pratiques d'exposition sur le territoire de la Ville de Québec et de Chaudière-Appalaches.

Simultanément à ces rencontres avec la Ville, Danielle April, Bernard Guérin et notre antenne à Québec, ont rencontré des responsables à la Direction et à la planification au MCC au sujet de la révision du décret d'application de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* (Décret 955-96). Ces rencontres ont mené à un travail de réflexion en profondeur sur la révision du décret actuel qui n'a pas été révisé depuis 1996. En collaboration avec Danielle April, nous avons formé un comité consultatif afin que plusieurs artistes à différents stades de leur carrière et de toutes les régions du Québec puissent contribuer à la réflexion sur la mise à jour du décret, du fichier des artistes, ainsi que les règles internes. Une vingtaine d'artistes ont contribué au processus de réflexion. Les suggestions et commentaires ont été compilés dans un document officiel qui a été présenté au Ministère en avril 2018. Le changement de gouvernement amène le RAAV à poursuivre ces démarches auprès de la nouvelle ministre de la Culture et des Communications. Une reprise de contact a eu lieu le mardi 28 mai avec la Direction de la planification et de la coordination au Ministère de la Culture et des Communications afin d'assurer le suivi de ce dossier.

Je tiens au nom du conseil d'administration du RAAV et de tous ses membres à remercier Madame Danielle April pour son implication dans ce dossier.

Notre antenne à Québec a contribué à informer les artistes de la relève en présentant une conférence de plus de deux heures aux étudiants du cours *l'Artiste et sa carrière* du baccalauréat en arts visuels de l'Université Laval, le 19 octobre dernier. Plus d'une trentaine d'étudiants ont assisté à cette conférence.

Finalement, notre antenne a collaboré avec Joanna Piro afin d'identifier certains panélistes et lieux potentiels pour la table ronde organisée par le RAAV lors de Manif d'art – La Biennale de Québec qui s'est tenue du 16 février au 19 avril 2019.

Antenne à Sherbrooke

À pareille date l'an dernier, nous vous faisons part de nos intentions pour la mise en place d'une antenne pour l'Estrie et ses environs. Au mois d'avril 2019, Luc Pelletier est entré en poste avec un mandat précis décliné selon trois grands axes d'intervention dans cette grande région :

- Être à l'écoute des artistes de la région, de leurs besoins, identifier les enjeux locaux et régionaux.
- Collaborer avec le RAAV et le Conseil de la culture de l'Estrie pour mieux circonscrire les lieux de diffusion en Estrie et brosser un portrait des principales activités artistiques de la région.
- Accroître la visibilité du RAAV, sa mission, ses actions et promouvoir ses services (cliniques juridiques, formation, etc.) afin de favoriser la professionnalisation des artistes en arts visuels de la région et l'avancement de leurs conditions socio-économiques.

Malheureusement, nous avons reçu il y a quelques jours à peine la lettre de démission de M. Pelletier qui a simplement réalisé qu'il manquait de temps à cause de nouvelles occupations. Le poste est donc ouvert et nous sommes réceptifs aux candidatures d'artistes de la région.

Révision du guide de procédures du comité d'admissibilité

En cours d'année, le RAAV a procédé à une révision des procédures internes de son comité d'admissibilité à la lumière des recommandations du Conseil des arts de Montréal, dans un rapport de juin 2017, pour une meilleure reconnaissance de la pratique des artistes issus de la diversité et de l'autochtonie.

Tout en appliquant rigoureusement les critères de la Loi relatifs à la reconnaissance des artistes professionnels, le RAAV a reçu favorablement les recommandations du Conseil des arts de Montréal pour répondre à l'inadéquation du « statut actuel d'artiste professionnel en arts visuels avec les réalités autochtones, et à la difficulté à faire reconnaître les acquis et les compétences d'artistes professionnels issus de la diversité. Sur ce dernier point, le RAAV a travaillé de concert avec Diversité Artistique Montréal (DAM) pour créer une banque d'experts capable d'évaluer la carrière dans leur pays d'origine des artistes immigrants. Ce travail avance bien et nous tenons à remercier le DAM pour sa contribution.

Candidatures au conseil d'administration

Cette année plusieurs postes seront à pourvoir. Avec les années, le portrait du milieu artistique change. Les artistes autochtones, tout comme les nouveaux arrivants, sont de plus en plus présents, alors que les pratiques artistiques évoluent notamment au gré des nouvelles technologies. Au RAAV, nous avons cette volonté de rejoindre tous les artistes en arts visuels du Québec. Nous souhaitons qu'ils se joignent à nous et qu'ils participent grâce à leur expertise à l'élaboration d'une vision d'avenir pour le RAAV.

Cette année, outre les membres qui sont en ré-élection et qui devront confirmer leurs intentions de poursuivre pour un nouveau mandat, nous devons porter une attention particulière sur notre représentativité régionale, car nos règlements généraux prévoient que pour les administrateurs artistes au moins trois administrateurs doivent être originaires de régions extérieures à la grande région de Montréal.

Plus tard pendant l'assemblée, nous procéderons à l'élection de nos administrateurs et nous vous donnerons le détail des postes disponibles.

AXE 3 – Actions politiques et lobbying

Révision de la Loi sur le droit d'auteur

Le RAAV a comparu à l'automne dernier devant les deux comités parlementaires chargés de la révision de la quinquennale de Loi sur le droit d'auteur. Pour des raisons stratégiques, nous avons convenu avec CARFAC et CARCC de produire des mémoires séparés, ce qui nous a permis de tripler notre temps d'écoute devant ces comités.

Dans son mémoire le RAAV a insisté sur l'importance de la reconnaissance du droit de suite sur la revente des œuvres, sur l'aspect discriminatoire de la date du 7 juin 1988 quant aux droits d'exposition, et sur la portée excessive des exceptions basées sur la notion d'utilisation équitable et aux exemptions accordées au secteur de l'éducation.

Le 15 mai dernier, le Comité permanent du patrimoine canadien a déposé son rapport à la Chambre des communes. Le RAAV accueille très positivement 2 des 22 recommandations en particulier, à savoir :

- La recommandation #18 : que le gouvernement du Canada modifie la *Loi sur le droit d'auteur* pour préciser que les dispositions relatives à l'utilisation équitable ne s'appliquent pas aux établissements d'enseignement si l'œuvre est accessible sur le marché.
- La recommandation #22 : que le gouvernement du Canada établisse le droit de suite.

Le deuxième rapport, cette fois-ci du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU) devrait suivre sous peu. Ce rapport sera déterminant et risque bien d'être moins favorable aux artistes. Nous verrons bien! En espérant que le Gouvernement saura être sensible à la précarité des revenus de droit d'auteur des artistes.

Révision des deux lois sur le statut de l'artiste (S 32.01 et S 32.1)

À l'instar des autres associations régies par la loi S-32.01, le RAAV dénonce depuis plusieurs années déjà le caractère fondamentalement inéquitable de cette loi qui régit son accréditation. Tout en donnant certains pouvoirs aux associations, cette loi ne prévoit aucun mécanisme forçant les diffuseurs à négocier des ententes collectives avec les artistes en arts visuels. Une telle loi existe au niveau fédéral et c'est ainsi que le RAAV, avec son partenaire CARFAC a réussi – au prix d'une audition à la Cour Suprême – à négocier une première convention collective avec le Musée des Beaux-arts du Canada.

C'est dans ce contexte que le groupe de travail des associations régies par la Loi S-32.01 a obtenu une opinion juridique formelle pour structurer nos arguments relatifs à la contestation de la constitutionnalité de cette Loi, qui ne reconnaît pas pleinement le pouvoir d'association et son corollaire nécessaire, le droit de négociation qui en découle.

Nous avons évoqué cet argument récemment lors de notre rencontre avec le cabinet de la Ministre de la Culture et monitorons de près ses actions avant de décider quand et comment nous devrions faire monter la pression.

Politique du 1% : l'intégration de l'art à l'architecture

De concert avec son antenne à Québec, le RAAV est intervenu activement auprès du Service de la culture et des relations internationales de la Ville de Québec afin de s'assurer que la délégation au niveau municipal de la Politique d'intégration de l'art à l'architecture se fasse de façon conforme, dans le respect des intérêts professionnels des artistes. Par ailleurs, nous allons ouvrir sous peu des discussions avec le Service de la culture de la Ville de Montréal concernant la délégation de la Politique du 1% qui devrait suivre sous peu sur le territoire de la métropole.

Comme mentionné un peu plus tôt, nous avons eu quelques rencontres avec notre antenne de Québec et avec Madame Danielle April, ancienne présidente du RAAV d'une part et les responsables de l'application de la Politique d'autre part, pour donner nos recommandations quant à la révision du décret d'application de la Politique. Nos recommandations sont axées sur l'importance d'assurer un champ d'application qui soit le plus large possible à cette Politique tout en assurant un cadre qui soit juste et équitable pour l'ensemble des artistes en arts visuels. Nous avons repris contact tout récemment avec la personne responsable au Ministère de la Culture qui nous a assuré de la volonté du nouveau gouvernement de dépoussiérer ce vieux décret datant de plus de 25 ans. Il appert que le processus de révision de ce décret s'est passablement complexifié en raison de la nécessité pour le MCC de consulter plusieurs ministères et organismes. Notre patience est mise à rude épreuve, mais nous demeurons aux aguets pour la suite des consultations.

Consultations avec le CALQ

Dans le cadre de son processus de consultation annuel avec les associations et regroupements qu'il subventionne, nous avons rencontré les représentants du CALQ en compagnie de Lise Létourneau, ancienne présidente du RAAV et membre actuelle de notre conseil d'administration. Lors de cette rencontre, nous avons insisté sur la nécessité de revoir, bonifier et moderniser les différents programmes du CALQ. Par ailleurs, nous leur avons fait part de nos intentions de déployer de nouvelles antennes dans différentes régions du Québec et d'offrir des services juridiques sur une base permanente, à l'interne dans un avenir rapproché. Notons que notre subvention quadriennale se termine le 31 mars 2021.

Ministère de la Culture et des Communications

Malgré nos demandes de rencontre avec la nouvelle ministre de la Culture et des Communications en personne, notre directeur général et notre président ont dû se « contenter » d'une rencontre le 25 avril dernier avec sa directrice de cabinet. Lors de cette rencontre, nous avons discuté des suivis à faire par le MCC dans le cadre de la Politique culturelle et tout particulièrement de l'urgence de passer de la parole aux actes suite à l'annonce qui a été faite des intentions gouvernementales de réviser les lois traitant du statut de l'artiste. Nous avons également réinsisté sur la désuétude du décret d'application de la Politique d'intégration de l'art à l'architecture.

Campagne « Une vie sans art, vraiment? » sur le droit d'auteur

Comme vous le savez, le RAAV s'est fait entendre au Parlement en octobre 2018 à l'occasion de la révision parlementaire de la Loi sur le droit d'auteur. Dans l'optique de poursuivre ses démarches en ce sens, le RAAV, ainsi que les quinze autres

organisations regroupées sous la bannière DAMIC (Droit d'auteur / Multimédia-Internet / Copyright), ont lancé, le 23 avril 2019, à l'occasion de la Journée mondiale sur le droit d'auteur, une campagne de sensibilisation pour une loi sur le droit d'auteur plus juste et équitable.

La campagne s'intitulant « Une vie sans art, vraiment? » vise donc à sensibiliser et informer la population ainsi que les élus fédéraux quant à l'importance de cette loi pour les artistes et la culture en général et à sonner l'alarme concernant les nombreuses exceptions qu'elle comporte, la rendant trop facile à contourner. Ces contournements et affaiblissements affectent énormément les artistes dont les redevances se trouvent tronquées. Tout au long de la campagne menée jusqu'au 10 mai 2019, le RAAV et les autres organisations ont diffusé des articles et capsules vidéo, soulignant les lacunes de la Loi sous sa forme actuelle, comme la fameuse exception pour utilisation des œuvres « à des fins éducatives », pour n'en nommer qu'une seule.

Ainsi, ce sont 200 000 artistes qui lancent un cri du cœur et qui invitent la population à signer le manifeste en ligne. Nous vous invitons aussi à lire le mémoire du RAAV déposé au comité permanent chargé de l'examen parlementaire de la Loi. Le mémoire est disponible sur le site web du RAAV.

Problématique des ateliers d'artistes à Montréal

Montréal s'identifie comme une ville de créateurs, mais ceux-ci éprouvent de plus en plus de difficulté à conserver leurs espaces de création et de production à des coûts raisonnables en raison de hausses de loyers fulgurantes liés à l'embourgeoisement des quartiers.

Les artistes s'installent dans un quartier, l'investissent, lui redonnent vie et insufflent par la même occasion une nouvelle vitalité économique et culturelle au secteur. Ce phénomène de revitalisation, d'« embourgeoisement » entraîne l'augmentation notable de la valeur foncière de ces quartiers, les grandes entreprises cherchent à s'y installer à leur tour, créant un autre phénomène, celui-ci désastreux, la délocalisation des artistes.

C'est ainsi que le RAAV, le Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM), le Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec (RAIQ), le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) se sont joints au groupe formé par le regroupement Nos Ateliers et Ateliers créatifs Montréal (ACM) afin de poursuivre des démarches auprès de la Ville dans le but de créer un cadre d'intervention pour corriger la situation.

La réponse de la Ville a été très positive puisque début avril, après plusieurs rencontres et pourparlers, elle lançait une étude visant à brosser l'état des lieux des ateliers d'artistes et d'artisans montréalais non résidentiels établis sur l'île de Montréal. L'objectif, connaître l'état de précarité des ateliers et mieux aborder les enjeux liés à l'occupation de ceux-ci. Près de 225 artistes et artisans ont répondu au sondage et la Ville de Montréal devrait nous partager leurs conclusions sous peu. La Ville de Montréal nous promet un plan d'action à l'automne 2019. C'est donc à suivre.

AXE 4 - Développement de projets mobilisateurs et structurants

Arrivée d'un agent de développement numérique (ADN)

Vous l'aurez peut-être vu dans nos communications, l'équipe du RAAV s'est enrichie récemment d'une agente de développement culturel numérique, Marie-Christine Dubé. Celle-ci partagera son temps entre notre association et l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) puisque les budgets du Ministère de la Culture et des Communications ne permettaient pas de doter toutes les organisations de leur propre ressource à temps plein. C'est donc une garde partagée! Dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec (et plus précisément de sa mesure numéro 120), le réseau des « ADN » regroupe une quarantaine d'agents ayant pour mandat d'accompagner le secteur culturel dans la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action numérique et dans l'adoption de nouvelles pratiques liées au numérique.

Le milieu des arts visuels est aux prises avec divers enjeux et défis en lien avec l'effervescence numérique. Levier économique, moteur d'innovations culturelles, l'éclosion du numérique apporte aussi son lot de transformations auxquelles il est nécessaire de s'adapter.

Parmi nous pour un mandat de trois ans, Marie-Christine Dubé aura la responsabilité d'accompagner le RAAV et l'AGAC dans la transformation numérique de leurs organismes respectifs. Plus précisément, elle se penchera sur la question de la découvrabilité et de la traçabilité des œuvres, et travaillera notamment au développement de la plateforme de la banque d'image numérique ENOAC et de celle de la société de gestion Copyright Visual Arts / Droit d'auteur arts visuels dans laquelle le RAAV détient une participation de 50%.

Notre ADN nous accompagnera également dans l'identification et éventuellement la rédaction de différentes demandes de subventions liées au numérique.

ENOAC - Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines

Cette banque d'images innovatrice a été officiellement lancée en novembre 2015 grâce à l'obtention de deux subventions du CALQ. Malheureusement depuis cette date, nos demandes de subventions tant au provincial qu'au fédéral ont été refusées. C'est donc dans ce contexte et en profitant de notre nouvelle ressource « ADN » que le RAAV et ses partenaires vont analyser la viabilité et, nous l'espérons, le potentiel de l'ENOAC notamment comme banque d'images qui pourrait éventuellement être jumelée avec celle qui sera bâtie par notre société de gestion.

COVA-DAAV Droits d'auteur Arts visuels (anciennement connu sous le nom de CARCC)

La gestion des droits d'auteur en arts visuels a toujours été une préoccupation majeure du RAAV depuis sa fondation.

En 2014, le RAAV et CARFAC se sont alliés pour offrir à tous les artistes du Québec et du Canada les services d'une société de gestion collective renouvelée, administrée par des artistes dans l'intérêt des artistes, et qui leur offre des services adaptés à leurs besoins et à ceux des divers types d'utilisateurs de leurs œuvres (les musées, centres d'exposition, éditeurs de livres et revues, etc.). La société de gestion collective a récemment retenu les services d'une directrice et agente à l'émission des

licences qui consacreront trois jours par semaine à la représentation des membres de COVA-DAAV auprès des utilisateurs de leurs œuvres.

Droits d'auteur Arts visuels a reçu en 2016 une subvention de 66 000\$ de Patrimoine Canada pour réaliser le projet de modernisation de son fonctionnement qui lui permettra d'opérer un site internet pleinement transactionnel comme celui du RAAV. Le site sera également connecté à un dispositif d'octroi de licences en ligne de façon à faciliter la libération des droits. Le projet initial prévoyait le lancement du site en 2017, mais nous avons dû faire face à différents imprévus de sorte que ce n'est que tout récemment qu'une première version bêta de la plateforme a commencé à être testée et fait l'objet de corrections des anomalies (bogues). Pour le moment, aucune date de lancement officiel n'est encore prévue.

Nous pouvons toutefois vous annoncer que nous avons reçu une subvention de l'ordre de 63 000\$ pour une phase 2 qui nous permettra de bonifier les services transactionnels du site internet en y rajoutant des mesures techniques de protection jumelées à un système de dépôt direct des redevances de droit d'auteur. Cette deuxième phase démarrera incessamment.

AXE 5 - Amélioration des conditions de pratique professionnelle

Renouvellement de la grille tarifaire RAAV/CARFAC

À l'hiver dernier, notre directeur général et la directrice de CARFAC ont entrepris un processus de révision complète de ces grilles tarifaires dans le but de les moderniser en retirant certaines expressions ou usages désuets, et en rajoutant de nouveaux, en ajustant certains tarifs et en simplifiant d'autres, le tout à la « sauce numérique ». Cet important exercice est toujours en cours et devra être complété à temps pour le lancement de son édition en 2020.

Comme vous le savez, la grille tarifaire RAAV/CARFAC propose des tarifs minimums de redevances de droits d'auteur et d'honoraires professionnels. Cette grille est publiée chaque année à l'intention des artistes en arts visuels et des organismes de diffusion qui utilisent leurs œuvres. Pour un organisme de diffusion (musée, centre d'artiste, maison de la culture, etc.), la grille permet d'estimer les coûts à prévoir pour les redevances de droits d'auteur et les honoraires à payer aux artistes dans divers types de projets : exposition individuelle ou collective, publication d'un catalogue, mise en ligne d'images sur l'internet, projection d'une vidéo d'art... enfin, toutes les utilisations possibles sont couvertes par la grille tarifaire.

Rappelons qu'il s'agit de tarifs minimums recommandés que l'artiste peut négocier à la hausse. Dans tous les cas cependant, les artistes sont invités à demander au moins les tarifs minimums recommandés.

Guide des meilleures pratiques dans le réseau Accès culture

En 2011, le Service de la culture de la Ville de Montréal avait produit un guide pratique destiné à l'interne pour la tenue d'expositions dans le réseau Accès culture. Puis en 2018, nous avons amorcé, de concert avec le Service de la culture, la mise à jour de ce guide. Enfin, après plusieurs mois de discussions et de travail conjoint, nous avons annoncé en février 2019 la mise en œuvre de la dernière version du *Guide pratique pour la tenue d'expositions dans le réseau Accès culture*. Ce guide souligne notamment des tarifs à respecter en matière de droits d'exposition, de reproduction, et autres services rendus par les

artistes dans le cadre d'expositions. Et surtout, le Service de la culture s'est engagé à accompagner et encourager les maisons de la culture faisant partie du réseau à respecter et appliquer ce guide pratique. Le RAAV a par ailleurs tenu à ce que le guide, quoique destiné à l'interne du réseau, soit disponible au public afin que ses artistes membres puissent prendre connaissance des normes dans le contexte d'expositions dans les maisons de la culture. Nous vous invitons enfin à rester vigilant, à bien vérifier vos contrats de diffusion, et au besoin, à les faire analyser par le RAAV.

Renouvellement de l'accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada

Le renouvellement de notre accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada a été ratifié par les membres du RAAV et de CARFAC le 28 mai 2018, et signé par toutes les parties le 1^{er} juin 2018. Nous estimons que les résultats de ces négociations et les modifications qui ont été apportées à cet accord-cadre sont bénéfiques pour les artistes. En 2019-2020, nous espérons pouvoir amorcer, en collaboration avec CARFAC, des négociations avec d'autres diffuseurs de juridiction fédérale qui restent à identifier en date des présentes, pour obtenir des ententes de même nature. Pensons par exemple au Musée de la civilisation et au Musée de la guerre.

Formation professionnelle (voir la totalité du rapport de la formation – Annexe B)

Une fois de plus, le RAAV a offert aux artistes en arts visuels une série de formations adaptées à leurs besoins, en concordance avec son plan triennal de formation continue élaboré à partir d'une étude menée auprès des membres du RAAV en 2016. La programmation 2018-2019 a été marquée par une hausse marquée du financement MFOR avec Emploi-Québec qui nous a permis de doubler l'offre de formation. La contribution financière d'Emploi-Québec a été de 52 732\$ pour l'année 2018-2019, en comparaison de 26 000\$ pour 2017-2018. En chiffres, les mois d'avril 2018 à mars 2019 représentent 257 participants inscrits à nos 24 formations totalisant 236 heures de formation.

Depuis 2 ans, nous avons amélioré nos stratégies de promotion et cela se reflète dans la vente « à guichets fermés » et avec de longues listes d'attente pour certaines formations. Pour la programmation des formations continues du RAAV de 2019-2020, le même schéma de programmation s'annonce : une vingtaine de formations dont 4 formations en partenariat avec la SAT, L'imprimerie centre d'artistes et Illustration Québec.

- Mutualisation

Suite à des discussions avec Compétence culture qui subventionne le poste de notre coordonnatrice à la formation continue, le RAAV a conclu en avril dernier une entente avec Illustration Québec (IQ) en vertu de laquelle les services de notre coordinatrice seront également retenus par l'association des illustrateurs. En effet, nos subventionneurs ont incité plusieurs associations à regrouper la coordination de leurs services de formation, chaque association conservant cependant leur propre plan de formation.

Services aux membres

Séances d'information du CALQ

Le 2 mai dernier, nous avons organisé une séance d'information avec le CALQ concernant leur programme d'aide à l'acquisition et au développement d'outils ou d'équipements de création, de promotion et de mise en marché. Une réédition de cette présentation aura lieu dans quelques jours à Québec.

La Clinique juridique

En janvier 2019, nous avons mis sur pieds une clinique juridique exclusive à nos membres. À raison d'une fois par mois, tous les 3^e lundis du mois, le RAAV ouvre ses portes de 13h à 17h afin d'écouter, de conseiller et de mieux orienter les artistes dans leur situation. Ces cliniques juridiques, gratuites et confidentielles, sont réalisées en collaboration avec des avocats spécialistes du milieu artistique et le directeur général Bernard Guérin.

Le RAAV est très heureux de ce succès et a bien l'intention de poursuivre ses cliniques juridiques dès l'automne prochain.

Assurances – en collaboration avec le CMAQ

Pour donner suite à une demande récurrente de la part de nos membres, nous nous sommes engagés à mettre sur pied un service d'assurances de personnes. La création d'un filet social sur mesure pour les artistes en arts visuels est au cœur de nos préoccupations depuis bien longtemps. Régimes de retraite et d'assurances (accidents/invalidité) sont des services que le RAAV souhaite pouvoir vous offrir dans le but d'améliorer vos conditions de vie, et ce, au-delà de votre vie active.

Nous avons donc entrepris de mener un sondage afin de mieux connaître votre intérêt et vos besoins en cette matière. D'une durée d'un mois, le sondage a été mené du 31 janvier au 22 février 2019. En moins d'une semaine, ce sont près de 200 artistes membres du RAAV qui ont répondu à notre sondage. L'intérêt en matière d'assurances personnelles étant bien présent au sein de notre communauté, nous poursuivrons nos démarches pour faire aboutir ce dossier. Mentionnons qu'afin d'avoir plus de poids auprès des différentes compagnies d'assurances, le RAAV s'est allié avec le Conseil des métiers d'art – CMAQ dans ce dossier. Dans un deuxième temps, nous analyserons les options pour l'élaboration d'un régime de retraite adapté aux réalités des artistes en arts visuels.

Fonds Serge-Lemoyne

Cette année, le Fonds Serge-Lemoyne a été particulièrement actif en participant entre autres à deux événements notables, soit *Arts sans Frontières* et le *Défi Impro 2019*.

Le 28 mars dernier, le Fonds Serge-Lemoyne a participé à l'événement-bénéfice *Arts sans frontières*, né de l'initiative d'Avocats sans frontières section Université McGill. Le RAAV, le Fonds Serge-Lemoyne et Avocats sans frontières McGill, ont collaboré afin de favoriser une rencontre entre artistes donateurs et acheteurs et afin d'assurer l'utilisation de contrats dans ce contexte de vente d'œuvres. La générosité des artistes a permis d'amasser un total de 565 \$, dont 226 \$ ont été remis au

Fonds Serge-Lemoyne. Nous tenons à remercier les artistes membres du RAAV qui ont participé au succès de cet événement-bénéfice.

Le 30 avril dernier, le Fonds Serge-Lemoyne a contribué, de concert avec la Fondation des artistes, à la deuxième édition du *Défi Impro* qui a eu lieu au Club soda. L'évènement a connu un succès fracassant : après avoir amassé 56 000\$ l'an dernier, l'édition 2019 a permis d'amasser un montant de 95 000\$, dépassant largement son objectif. Les profits amassés seront partagés entre la Fondation des artistes et les cinq fonds affiliés de différentes associations dont plus de 7 000\$ pour le Fonds Serge-Lemoyne.

Enfin, toutes ces démarches se sont tenues dans l'optique de poursuivre l'objectif du Fonds Serge-Lemoyne, qui rappelons-le, consiste à offrir un soutien financier ponctuel aux artistes professionnels vivant une situation de crise. Au 31 mars 2019, le Fonds avait accumulé environ 45 000\$, que nous devons majoritairement aux membres du RAAV, qui année après année contribuent à la vitalité du Fonds grâce à leur cotisation. Nous tenons à vous en remercier.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pourrions parler d'une année remplie de réussites, et de plusieurs beaux défis qui se dessinent à l'horizon. Cette année, nous avons clos certains dossiers et en avons ouvert plusieurs. Comme vous pouvez le constater, notre plan d'action est bien rempli et équilibré entre les différents axes d'intervention nécessaires pour remplir notre mission.

Nous soulignons par ailleurs le dynamisme et le vent de renouveau insufflé par notre service des communications, le tout jumelé à une impulsion supplémentaire grâce à notre nouvelle ADN. Notre progression en termes du nombre et de la qualité des formations doit être soulignée également.

Nous sommes tous des ambassadeurs du RAAV et nous devons penser tout autant en termes de visibilité accrue de notre association pour susciter l'adhésion, mais aussi en termes de services aux membres pour assurer la meilleure « fidélisation » possible à notre association en mettant en lumière notre « valeur ajoutée ».

Tout en gardant le cap, ayons l'audace de sortir des sentiers battus.

J'en profite pour remercier également mes collègues du Conseil d'administration et à tous ceux et celles qui donnent leur temps bénévolement dans la réflexion et l'avancement des différents dossiers.

Plusieurs postes seront à pourvoir au Conseil et je vous invite à solliciter un mandat auprès de vos collègues lors des élections qui auront lieu au cours de notre assemblée.

Merci,

Moridja Kitenge Banza,

Président

Rapport d'antenne régionale pour les régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches – 2018-2019

Depuis le début de mon mandat, j'ai assuré le suivi de plusieurs dossiers notamment celui de l'entente de délégation entre la Ville de Québec et le Ministère de la Culture et des Communications, relativement à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. Cette entente de délégation octroie, entre autres, à la Ville de Québec de gérer tous les projets d'art public sur son territoire via des appels de dossiers. Plusieurs rencontres avec le service de la culture de la Ville de Québec ont eu lieu afin de mieux saisir le processus d'appels de dossiers, ainsi que les règles internes mises en place pour l'évaluation et la réalisation des projets. Une emphase particulière a été mise sur le processus de formation des comités de sélection par la Ville de Québec.

Par ailleurs, lors de ces rencontres avec la Ville de Québec, nous avons appris que la mesure Coup de pouce permettant un soutien individuel ponctuel entre 250 \$ et 1000 \$, qui n'avait pas été reconduite pour l'année 2017, a été renouvelée en 2018. Cependant, le budget annuel de 10 000 \$ avait déjà été octroyé aux artistes demandeurs en septembre. Une seconde enveloppe budgétaire pour 2019 a déjà été accordée aux artistes demandeurs en date du 20 mai 2019.

Par ailleurs, Bernard et moi avons rencontré le 2 novembre 2018 les responsables des dossiers d'art public de la Ville afin de discuter de l'affaire Paryse Martin. En effet, Paryse Martin qui avait réalisé une œuvre d'art sur la façade d'un commerce du quartier Saint-Roch à la demande du propriétaire de l'époque (œuvre #127 du Répertoire des œuvres d'art public de la Ville de Québec) a vu son œuvre être démolie lors de la vente de l'immeuble. Notre rencontre avec la Ville visait à clarifier les limites des pouvoirs de la Ville (et des arrondissements) au niveau de l'art public et des œuvres qui, tout en étant visibles à partir du domaine public, font cependant partie du domaine privé.

Nos discussions avec la Ville nous ont aussi menés à une réflexion sur la mise en place éventuelle d'un guide des meilleures pratiques, à l'image de celui existant avec la Ville de Montréal pour son réseau Accès culture. Lors de rencontres avec la Table des arts visuels du Conseil de la culture, les membres de la Table se sont montrés intéressés à soutenir les actions du RAAV sur ce dossier de diverses manières. Ainsi, Froune Taha, conseillère en développement culturel au Conseil de la culture de Québec et Chaudière-Appalaches, est maintenant impliquée dans les diverses actions que le RAAV posera en tant que représentante de la Table des arts visuels. Le 17 mai dernier, une rencontre a été organisée avec Bernard Guérin, Froune Taha, Claude Bélanger – directeur de la Manif d'art de Québec ainsi que moi-même, afin de discuter des objectifs des démarches que nous souhaitons réaliser auprès des gestionnaires d'espaces d'exposition sur le territoire de la Ville de Québec. En ce sens, nous planifions une rencontre avec quelques gestionnaires que nous avons ciblés, afin de discuter d'une collaboration potentielle pour la rédaction d'un guide des bonnes pratiques d'exposition sur le territoire de la Ville de Québec et Chaudière-Appalaches. Un premier courriel d'invitation leur sera envoyé sous peu.

Simultanément à ces rencontres avec la Ville, Danielle April, Bernard Guérin et moi, avons rencontré des responsables à la Direction et à la planification au MCC au sujet de la révision du décret d'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (Décret 955-96). Ces rencontres ont mené à un travail de réflexion en profondeur sur la révision du décret actuel qui n'a pas été révisé depuis 1996. En collaboration avec Danielle April, nous avons formé un comité consultatif afin que plusieurs artistes à différents stades de leur carrière et de toutes les régions du Québec puissent contribuer à la réflexion sur la mise à jour du décret, du fichier des artistes, ainsi que les règles internes. Une vingtaine d'artistes ont contribué au processus de réflexion. Les suggestions et commentaires ont été compilés dans un document officiel qui a été présenté au Ministère en avril 2018. Le changement de gouvernement amène le RAAV à poursuivre ces démarches auprès de la nouvelle ministre de la Culture et des Communications. De nouvelles demandes de rencontres ont récemment été faites avec Monsieur Bruno Boisvert à la Direction de la planification et de la coordination au Ministère de la Culture et des Communications afin d'assurer le suivi de ce dossier.

J'ai aussi contribué à informer les artistes de la relève en présentant une conférence de plus de deux heures aux étudiants du cours l'Artiste et sa carrière du baccalauréat en arts visuels de l'Université Laval, le 19 octobre dernier. Plus d'une trentaine d'étudiants ont assisté à cette conférence.

J'ai également poursuivi la représentation à la Table des arts visuels du Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudière-Appalaches, plateforme de concertation où sont réunis autour d'une même table les artistes individuels, travailleurs culturels, représentants de centres d'artistes et de galeries privées, et commissaires indépendants. Dans ce contexte, j'ai travaillé en collaboration avec Fnoune Taha, conseillère en développement culturel au Conseil de la culture, afin de transmettre une lettre officielle à la ministre de la Culture et des Communications de l'ancien gouvernement libéral, Madame Marie Montpetit, afin de revendiquer la gratuité dans les musées nationaux en tout temps pour les artistes et artisans professionnels ainsi que pour les intervenants du milieu culturel. Cette lettre a été co-signée par le RAAV, le Conseil de la Culture et de CMAQ, et a été transmise à la ministre avant la fin de la session parlementaire de juin 2018. Une nouvelle lettre a été rédigée à l'intention de la nouvelle ministre de la Culture, Madame Nathalie Roy, afin d'assurer le suivi dans ce dossier. La lettre est co-signée par le RAAV, le CMAQ et le Conseil de la culture, et sera transmise à la ministre d'ici la fin mai.

Finalement, j'ai collaboré avec Joanna Piro afin d'identifier certains panélistes et lieux potentiels pour la table ronde organisée par le RAAV lors de Manif d'art – La Biennale de Québec du 16 février au 19 avril 2019.

Amélie Proulx

Antenne dans la Capitale nationale



Annexe B - Rapport de la formation 2018-2019

1. MONTRÉAL

Se donner les moyens. Financer ses projets artistiques.

7-8 avril 2018

11/12 participants

Descripteur

Au cours de cette formation, les participants étudieront les trois principales formes d'aide financière et leur parenté : les programmes de subvention en provenance de fonds publics, les différentes formes de financement provenant de fonds privés (fondations et commandites), et les différentes façons de financer une recherche artistique ou un événement (échange de services, levée de fonds, partenariat et prêt à court terme). Pour ce, les participants analyseront et compareront le statut, la mission, les critères et le processus de sélection de même que les règlements spécifiques aux différents organismes qui sont susceptibles de financer diverses activités du secteur des arts visuels. Dans chacun des cas, le formateur leur présentera les différentes étapes de préparation d'une demande d'aide et l'échéancier habituel. Ils verront aussi comment ces différentes formes d'aide peuvent être complémentaires. Plusieurs trucs et astuces leur seront aussi livrés pendant cette formation.

Cette formation était présentée pour la 3e fois depuis septembre 2017. Nous n'avons eu aucune difficulté à composer un groupe de 12 participants.

Une fois de plus pour cette formation, la partie de l'évaluation qui obtient la note la plus haute est celle pour le formateur. Pierre Beaudoin est toujours très apprécié pour son expérience et sa générosité. Les participants ont souligné la convivialité régnant à l'intérieur de la formation.

Plusieurs participants ont mentionné qu'ils apprécieraient que le cahier soit mieux structuré pour offrir plus de place à la prise de note. Nous avons donc déjà retravaillé la mise en page du cahier pour le rendre encore plus fonctionnel.

Le droit d'auteur et la négociation en arts visuels et métiers d'art. (1)

28 et 29 avril 2018

12/12 participants

Descripteur

Cette formation vise à faire connaître aux artistes en arts visuels et aux artisans professionnels les aspects légaux du droit d'auteur et de la négociation de contrats. Souvent encore par méconnaissance des mécanismes et des lois, les artistes en arts visuels et les artisans ne réclament pas leurs redevances et hésitent à négocier les termes contractuels qui protégeraient leurs droits et délimiteraient leurs conditions de travail et leur collaboration. Outre la vente d'œuvres, le droit d'auteur peut constituer une source de revenus importante pour les artistes en arts visuels. Les deux principales lois étudiées sont la Loi sur le droit d'auteur (fédérale) et la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (provinciale).

Améliorer la compréhension des différents aspects et enjeux du droit d'auteur spécifiquement liés aux arts visuels et métiers d'art afin de mieux saisir la relation entre l'artiste, l'artisan et son œuvre ; les lois entourant la Propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur (C-42) et la loi sur le statut de l'artiste (lois S 32.01).

Le RAAV et le CMAQ ont conçu et diffusé cette formation en collaboration. Les frais de production et de diffusion étaient partagés à 50%. Chaque organisme a organisé sa propre campagne de publicité. Pour un groupe de 12 participants, 6 places étaient réservées aux membres du CMAQ et 6 places aux membres du RAAV. Aucun membre du CMAQ ne s'est inscrit, les places du CMAQ ont donc été cédées aux membres du RAAV. Pour sa part, même avec 12 membres participants, le RAAV a dû refuser 2 membres.

La formatrice Maryse Beaulieu est une formatrice qui a déjà conçu et produit une formation sur le droit d'auteur au RAAV en 2012. Cette fois, elle a repris le sujet, mais répondant à des besoins précis relevés pour les artistes et artisans.

La formation s'est très bien déroulée. Les artistes étaient diversifiés autant par la discipline qu'ils pratiquent que par les années d'expériences professionnelles. Malgré ces différences, tous étaient très motivés et attentifs, cela a donné lieu à de très bons échanges entre les participants et la formatrice. L'ambiance était conviviale et tous étaient respectueux lors des échanges et à l'écoute des autres.

Les participants ont manifesté leur satisfaction d'être maintenant mieux outillés pour lire un contrat. Ils ont apprécié le dynamisme et l'énergie de la formatrice pour expliquer le droit d'auteur et certains termes législatifs qui peuvent parfois paraître rébarbatifs.

Atelier d'écriture pour artistes en arts visuels

29-30 septembre 2018

10/10 participants

Descripteur

C'est autant par les textes qu'il produit que par le corpus d'œuvres qu'il présente que l'artiste en arts visuels inscrit son propos et son identité artistiques. Aussi, la maîtrise de la communication écrite compte parmi les nombreuses aptitudes qu'un artiste doit posséder afin de pouvoir gérer et promouvoir sa carrière de façon autonome. Cet Atelier d'écriture pour artistes en arts visuels est entièrement adapté pour répondre aux besoins des artistes ainsi qu'aux exigences du milieu professionnel des arts visuels. Fondée à la fois sur la rédaction efficace ainsi que sur l'analyse des éléments de contenu propre à la démarche artistique, cette formation propose des outils théoriques (exposés et conseils stratégiques) et pratiques (exercices de rédaction) pour aider les artistes à rédiger des documents professionnels (démarche artistique et projet d'exposition) accompagnant un dossier d'artiste, selon leur fonction respective. Tout en approfondissant leur réflexion au sujet de la démarche (pratique et recherche artistiques) qu'ils poursuivent, les participants apprendront à déterminer les éléments de contenu et la structure d'un texte, à établir des liens entre leur projet d'exposition et leur démarche artistique, ainsi qu'à rédiger leur texte avec clarté, concision et persuasion.

Cette formation est certainement de loin, la plus populaire mais également déterminante dans la démarche d'un artiste. Sans difficulté, nous avons vendu les dix places disponibles en plus de créer une liste de 3 participants en attente. Une fois de plus, la formatrice Valérie Gill a proposé une formation qui répondait aux attentes de tous les artistes inscrits. Son évaluation de 95,3%, démontre la satisfaction des participants.

Les marchés de l'art : stratégies et outils pour mettre en marché sa production artistique

20 octobre 2018

11/12 participants

Descripteur

Tout au long de sa carrière, un artiste en arts visuels produit, diffuse et met en marché des œuvres susceptibles d'intéresser des collectionneurs, des conservateurs et autres acheteurs potentiels. Alors que bon nombre d'artistes ne sont pas représentés par une galerie ou un agent, ils doivent assurer leur propre mise en marché. Toutefois, la formation universitaire offerte en arts visuels ne comporte généralement pas de cours obligatoires favorisant la connaissance du marché de l'art, ni sur le développement des compétences qui permettraient à un artiste de faire sa place sur le marché de l'art. En tant que concepteurs et producteurs d'œuvres d'art détenant une valeur marchande et symbolique, bien des artistes connaissent ainsi trop peu les rouages du marché de l'art, ni comment établir et « contrôler » la valeur de leurs œuvres.

Gabrielle Bouchard privilégie la mise en lumière des rôles des différents acteurs du milieu des arts visuels, leur impact sur le marché de l'art et leur rôle comme créateur de valeur (marchande et symbolique). Puisque l'artiste se situe au centre de toutes ces interrelations, la présente formation vise à indiquer les actions à prendre et les écueils à éviter afin d'inscrire une production artistique dans le marché de l'art contemporain, avec ou sans l'aide d'un galeriste.

La formation *Les marchés de l'art : stratégies et outils pour mettre en marché sa production artistique* est une formation reprise par la formatrice Gabrielle Bouchard de la formation *Les Marchés de l'art : créer et chiffrer la valeur marchande de ses œuvres*, qui avait été offerte dans le passé par Geneviève Goyer-Ouimet. La formation a été mise à jour par Gabrielle Bouchard à la suite des commentaires et suggestions

des participants. De plus, cette nouvelle version offre la possibilité aux participants de profiter d'un accompagnement individuel de 2 heures avec la formatrice. Dans les jours qui suivent pour donner suite aux informations données au cours de la formation, les participants revoient leur site internet et leur dossier d'artiste et reviennent vers la formatrice pour en discuter.

Nous avons obtenu une excellente réponse au lancement de cette nouvelle formule pour cette formation. Plus de dix-sept artistes ont demandé à s'inscrire, alors que nous avons seulement 12 places. Pour diverses raisons, 10 jours avant la formation, plusieurs ont annulé leur inscription. C'est ce qui explique que finalement nous avons 11 participants.

Les participants ont apprécié la solide expérience diversifiée de Gabrielle Bouchard, expérience qui lui permet d'expliquer en détail les différents marchés de l'art. De plus, elle est une excellente oratrice dynamique. Les participants ont également mentionné la qualité des informations du cahier didactique.

Vendre et coordonner son projet d'art public (1%)

10 novembre 2018

10/12 participants

Descripteur

Le saut vers l'art public se fait de plus en plus sentir chez les artistes qui visent à présenter leurs œuvres de manière pérenne dans des endroits publics, accessibles à tous. Puisque ces projets monumentaux demandent des notions en gestion de projets, un savoir des normes de sécurité en construction ainsi qu'une excellente connaissance du milieu dans lequel il s'insère, ces projets doivent être abordés de manière particulière. Plusieurs paramètres doivent être pris en considération ; de la présentation maquette, au devis budgétaire, en passant par le choix des sous-traitants et des matériaux qui assureront une pérennité à l'œuvre. Avec cette formation, les artistes en arts visuels et en métiers d'art qui souhaitent se lancer dans la production d'art public seront mieux outillés pour se lancer tant dans le réseau public des 1% que dans celui des politiques municipales et des concours privés.

Cette fois-ci, le groupe était homogène avec des artistes qui avaient un parcours professionnel similaire. La formatrice Jeanne Couture a souligné la motivation des participants. Nous constatons en consultant l'évaluation des participants et de la formatrice que ce fut une grande rencontre, entre celle-ci et les artistes du groupe. Pour son évaluation générale, la formatrice a obtenu un score de 95,2%. Les participants apprécient écouter une formatrice qui a l'expérience des comités et jurys du programme québécois d'intégration des arts à l'architecture. Artiste et commissaire, Jeanne Couture a également une vaste connaissance du réseau, elle offre donc tout un répertoire de ressources que les participants estiment indispensable. De plus cette jeune formatrice transmet sa passion pour l'art public d'une manière contagieuse. Les participants sortent de cette formation très stimulés.

Rédiger une demande de bourse claire et convaincante. (1)

11 novembre 2018

12 /12participants

Descripteur

Comment trouver des bourses pour financer un projet d'exposition, de recherche, de résidence ou de diffusion ? Comment s'y retrouver parmi les nombreux programmes d'aide aux artistes qui existent au Canada, au Québec, dans les villes et les MRC ? Cette formation présentera les différents programmes publics de financement en arts visuels et en métiers d'art au pays, guidera les participants vers les options les plus appropriées pour leur projet, détaillera les différentes composantes d'une demande de bourse et expliquera le fonctionnement d'un jury de pairs. La formation sera combinée à un atelier d'écriture où les artistes pourront, à l'aide de différents outils de rédaction mis au point par la formatrice, coucher sur papier l'intention de leur demande de bourse.

Cette formation a été présentée pour la première fois au RAAV à l'automne 2018. Nous avons obtenu 15 demandes d'inscriptions pour 12 places disponibles. Nous confirmons que cette première présentation a été un franc succès avec une évaluation qui correspond à une note presque parfaite, 98,5%. Les participants ont mentionné la qualité du support visuel et des documents didactiques. Les participants ont apprécié le dynamisme de Jeanne Couture.

Les marchés de l'art : stratégies et outils pour mettre en marché sa production artistique

2 décembre 2018

12/12 participants

Descripteur

Gabrielle Bouchard privilégie la mise en lumière des rôles des différents acteurs du milieu des arts visuels, leur impact sur le marché de l'art et leur rôle comme créateur de valeur (marchande et symbolique). Puisque l'artiste se situe au centre de toutes ces interrelations, la présente formation vise à indiquer les actions à prendre et les écueils à éviter afin d'inscrire une production artistique dans le marché de l'art contemporain, avec ou sans l'aide d'un galeriste.

D'une part, les participants seront initiés aux rouages de l'économie de libre marché et aux facteurs déterminants de la valeur marchande et symbolique d'une œuvre d'art, d'un point de vue systémique. On y traitera aussi des moyens déterminant de la valeur symbolique et marchande d'une œuvre d'art et des diverses stratégies pour disséminer intelligemment leurs œuvres. En s'appuyant sur divers exemples, cette formation abordera quelques avenues possibles qui permettent de conjuguer marché de l'art et reconnaissance professionnelle en art contemporain.

D'autre part, cette formation proposera une introduction aux règles qui régissent le marché de l'art et aux critères qui permettent de fixer le prix d'une œuvre. Il abordera également les différentes définitions de la valeur d'une œuvre : valeur marchande, valeur de remplacement, valeur aux douanes, valeur à l'inventaire, etc. Ce cours sera l'occasion d'analyser les facteurs déterminant la valeur marchande d'une œuvre (CV de l'artiste, nature de l'œuvre, coûts de production, prix pratiqués par la concurrence, etc.) et d'identifier les divers acteurs influençant le marché de l'art. Il sera question aussi du rapport entre les artistes et ces acteurs. Finalement, les participants initieront une réflexion sur les critères servant à évaluer leurs œuvres et seront mieux outillés pour établir leur grille de prix.

La formation *Les marchés de l'art : stratégies et outils pour mettre en marché sa production artistique* est une formation reprise par la formatrice Gabrielle Bouchard de la formation *Les Marchés de l'art : créer et chiffrer la valeur marchande de ses oeuvres*, qui avait été offerte dans le passé par Geneviève Goyer-Ouimet. La formation a été mise à jour par Gabrielle Bouchard à la suite des commentaires et suggestions des participants. De plus, cette nouvelle version offre la possibilité aux participants de profiter d'un accompagnement individuel de 2 heures avec la formatrice. Dans les jours qui suivent pour donner suite aux informations données au cours de la formation, les participants revoient leur site internet et leur dossier d'artiste et reviennent vers la formatrice pour en discuter.

Cette formation a été présentée une deuxième fois à l'automne. Pour un groupe de 12 places, nous avons reçu 25 formulaires d'inscription. Pour le suivi individuel de 2 heures, les 12 participants ont profité de cet accompagnement personnalisé qui fut un succès. Une participante nous a contactés pour mentionner que les précieux conseils de la formatrice l'avaient aidé à obtenir un prix. Les participants ont apprécié le dynamisme et le bagage d'expérience de la formatrice Gabrielle Bouchard. Plusieurs ont mentionné approuver qu'elle remette les pendules à l'heure sur ce qui en ait de leur perception du marché de l'art.

Rédiger une demande de bourse claire et convaincante (2)

13 janvier 2019

13/12 participants

Descripteur

Comment trouver des bourses pour financer un projet d'exposition, de recherche, de résidence ou de diffusion ? Comment s'y retrouver parmi les nombreux programmes d'aide aux artistes qui existent au Canada, au Québec, dans les villes et les MRC ? Cette formation présentera les différents programmes publics de financement en arts visuels et en métiers d'art au pays, guidera les participants vers les options les plus appropriées pour leur projet, détaillera les différentes composantes d'une demande de bourse et expliquera le fonctionnement d'un jury de pairs. La formation sera combinée à un atelier d'écriture où les artistes pourront, à l'aide de différents outils de rédaction mis au point par la formatrice, coucher sur papier l'intention de leur demande de bourse.

Nous avons reçu 15 demandes d'inscriptions pour combler les 12 places disponibles. Exceptionnellement, nous avons accepté 13 participants. Une fois de plus, les participants mentionnent l'énergie et la large palette de connaissance de la formatrice Jeanne Couture. Plusieurs ont noté la qualité et la pertinence du cahier des documents didactiques. Des participants aimeraient qu'il soit ajouté une séance pratique d'écriture à cette formation. Nous allons donc la prochaine année la jumeler avec la formation Atelier d'écriture.

Le testament et la succession; Pourquoi et comment l'artiste en arts visuels doit penser à sa planification successorale.

Descripteur

Tout au long de sa carrière, un artiste produit un nombre grandissant d'œuvres, lesquelles sont susceptibles, avec le temps d'acquérir une valeur culturelle, voire patrimoniale et par conséquent, une valeur financière. Il devient alors nécessaire pour l'artiste d'assurer, suite à son décès, la pérennité et la bonne gestion de ce corpus d'œuvres et des revenus que pourrait générer ce corpus, à titre posthume. Tout particulièrement pour un artiste des arts visuels, la mise en œuvre d'une planification successorale doit être abordée avec clairvoyance puisqu'elle aura une influence certaine sur la pérennité de ses œuvres et sur l'exploitation des droits d'auteur sur celles-ci (qui subsistent normalement jusqu'à la fin de la 50e année suivant le décès de l'auteur). Dans ce contexte, la planification successorale, et notamment la rédaction d'un testament artistique¹, est une démarche importante qui permettra à l'artiste de déterminer les conditions de préservation et d'exploitation de son patrimoine artistique et de choisir les personnes qui y veilleront et qui pourront en bénéficier.

Pour cette formation, nous avons eu 13 demandes d'inscriptions. Malheureusement, avec la tempête annoncée pour ce samedi, nous avons eu plusieurs participants (artistes d'un âge plus avancé) de régions hors de Montréal qui ont annulé leur inscription à la dernière minute.

Avec une évaluation de 94,3%, nous concluons facilement que la formation a été bien accueillie de la part de la majorité des participants. Les évaluations mentionnent l'ouverture d'esprit et le dynamisme de la formatrice Me Sophie Fontaine. Le seul problème qui a été relevé, est le manque d'homogénéité du groupe.

Il est normal que cette classe soit formée d'un groupe d'artistes d'un âge avancé, par ce fait, quelques-uns trouvent épuisant l'assimilation de toute cette matière en une seule journée. Le cahier didactique et les exemples présentés sont les points forts mentionnés par les participants.

Ma Fiscalité, j'm'en occupe!

26-27 janvier 2019

11/12 participants

Descripteur

Cette formation de 2 jours a pour objectif de démystifier les données fiscales spécifiques aux artistes en arts visuels et de s'approprier les outils de base d'une bonne gestion financière lorsqu'on est un artiste travailleur autonome.

Déjà conscients des besoins communs des membres du RAAV et des membres d'Illustration Québec, cette année nous avons spécialement invité les illustrateurs à s'inscrire à cette formation. Illustration Québec a également fait la promotion de la formation sur ses plates-formes de communication.

La réception a été très bonne, nous avons reçu au total 15 demandes d'inscriptions pour les 12 places disponibles. La moitié du groupe était composé d'illustrateurs. Il est intéressant de noter que nous avons un groupe composé à 90% d'artistes émergents. Cette formation est généralement difficile à vendre, car pour certains artistes elle semble un peu rébarbative, nous sommes donc heureux de constater que ce sont des artistes en début carrière qui viennent chercher les outils pour une bonne gestion financière.

Avec une évaluation de 97,9%, nous concluons que cette formation est un succès. Elle est offerte au RAAV depuis plus de 10 ans, donc l'expérience de la formatrice se reflète à travers son évaluation. La formatrice a une certaine facilité à vulgariser une matière dense et complexe. Les participants sont reconnaissants de ses réponses claires et explications spécifiques aux artistes. Ils mentionnent l'écoute de la formatrice et sa disponibilité à répondre aux questions même hors des heures de la formation (heures de pauses).

Les multiples. Laisser sa trace à l'ère du numérique

2 février 2019

11/12 participants

Descriptif

Cette formation a pour objectif de réfléchir à certains moyens de création dont le papier et le multiple, afin d'amorcer, ou de poursuivre, une carrière et de laisser des traces dans ce nouveau monde qui semble tourner le dos à la matière. Les œuvres multiples sont généralement moins chères que des dessins ou des peintures, il est donc plus facile de les vendre et ces ventes deviennent un moyen de financer un projet de

grande envergure. En guise d'introduction, les participants avec le formateur identifieront les différents types de multiples et analyseront les avantages et désavantages à produire et offrir des multiples.

Cette formation est une formation que le RAAV a développée en collaboration avec le galeriste Éric Devlin. Fondateur de la maintenant célèbre Foire Papier de Montréal, il est très informé sur les tendances du marché de l'art. Il a observé une hausse de la vente d'œuvres d'art dites les multiples. C'est donc dans la perspective d'informer les artistes sur la possibilité de multiplier leurs sources de revenus à partir de la vente d'œuvres moins coûteuses que nous avons pensé offrir cette nouvelle formation.

Pour une première présentation, nous sommes satisfaits de la réception de celle-ci. Nous avons eu 14 personnes intéressées à la formation pour combler 12 places. Un peu plus du tiers des participants étaient des artistes émergents.

Nous sommes très satisfaits de cette première évaluation à un taux de 97,3%. Éric Devlin est un passionné de l'art et il réussit très bien à transmettre cette passion aux participants. Il est très généreux de son expérience. Les participants sont heureux d'échanger avec un spécialiste qui travaille vraiment sur le terrain, c'est-à-dire avec un acteur direct de la chaîne de diffusion et de la promotion de l'art contemporain de Montréal. Les exemples de cas d'artistes actuels ont beaucoup plu aux participants.

L'art de faire voyager l'art - Le transport international d'œuvres

9 février 2019

12/12 participants

Descripteur

Un plus grand accès à l'information (via Internet notamment) a multiplié les opportunités de rayonnement à l'échelle internationale. Aussi, un nombre grandissant d'artistes et d'artisans souhaite développer leur marché, en explorer de nouveaux ou voir leur travail circuler dans le monde. Que ce soit pour l'exportation ou la diffusion de leurs œuvres dans le cadre de salons ou de foires ou même pour la réalisation de projets de résidences d'artistes, il devient impératif pour eux de se familiariser avec le transport international, ses conditions, ses législations, ses procédures. Cette introduction au transport international devrait faciliter chez les artistes, artisans et travailleurs culturels, la planification et la réalisation de leurs activités professionnelles à l'échelle internationale.

Il y a eu 17 demandes d'inscription pour les 12 places de disponibles. Avec un groupe composé de 40% d'artistes émergent, nous confirmons que cette formation intéresse déjà les artistes en début de carrière et qui manifestement souhaitent sortir diffuser hors des limites canadiennes. Comme cette formation a été produite par le RAAV en collaboration avec le CMAQ et le RCAAQ, il n'est pas étonnant de voir 2 ou 3 artisans et travailleur culturel du milieu de la diffusion y participer. Comme à chaque présentation, les trois organismes ont fait la promotion de la formation, mais chaque session, il y a toujours beaucoup plus d'intérêt de la part des artistes que de la part des artisans ou travailleurs culturels.

Les participantes ont aimé l'expérience concrète de la formatrice qui était en mesure de présenter des exemples issus de faits réels et d'expliquer de façon claire et précise les différentes actions à faire afin de s'assurer de transporter les œuvres hors des frontières sans trop de difficulté et de surprises. Claudine Roger est une oratrice très dynamique, ce qui rend plus facile à faire passer la matière parfois plus aride et complexe, toutefois les participantes ne s'attendaient pas à autant de théorie. Avec une note de 90,1%, cette formation est une réussite.

Archives et inventaire de l'artiste. Comment s'y retrouver?

20 janvier 2019, **reportée** au 10 février 2019

11/12 participants

Descripteur

Tout au long de sa carrière, un artiste produira un nombre important d'œuvres d'art et cumulera passablement d'archives et de documents témoignant d'une part de son parcours artistique (ébauches préparatoires, croquis, plans, photographies, coûts de production des œuvres, notes, etc.) et d'autre part de son cheminement professionnel (carton d'invitation, contrats, photographies, revues de presse, factures, publications de tous types, etc.). Ainsi, au fur et à mesure qu'il évoluera comme artiste, il constituera un inventaire d'œuvres et cumulera bon nombre d'archives. S'il veut assurer la bonne gestion de son inventaire et de ses archives, l'acquisition de certaines compétences et connaissances ainsi que la maîtrise de certains outils de classification deviennent incontournables. Archiviste et historien de sa propre mémoire, l'artiste a la responsabilité de classer et d'archiver les témoins de son parcours artistique et professionnel, tout ayant l'obligation fiscale d'établir son inventaire.

Pour cette formation qui était prévue le 20 janvier, nous avons reçu 19 demandes d'inscription. Malheureusement, le 20 janvier une tempête de neige, nous a obligés à remettre la formation à une autre date. Ce changement de date nous a donc fait perdre quelques inscriptions. Malgré tout, nous avons eu 11 participants, dont 2 participantes qui sont des travailleuses culturelles mandatées pour faire les archives d'artistes.

Il n'est pas étonnant de constater qu'une majeure partie des artistes présents avait plus de 20 ans de carrière. Plusieurs participent à cette formation à la suite de la formation sur le testament et la succession laquelle, il est mentionné l'importance d'avoir de bonnes archives et un inventaire bien noté.

Une fois de plus, les participants sont satisfaits de terminer la formation avec un volumineux cahier didactique qui comprend tous les documents et formulaires à connaître pour préparer son inventaire et ses archives. Les participants ont mentionné avoir aimé partager leurs expériences entre eux lors d'un tour de table.

Accompagnement à la réalisation d'une campagne de sociofinancement

24 février 2019

12/12 participants

Descripteur

Le sociofinancement offre une alternative constructive aux autres formes de financement alors qu'il permet de conjuguer collecte de fonds et développement/fidélisation de la clientèle d'un artiste. Le principe est le suivant : à l'intérieur d'un laps de temps donné, un artiste « promoteur » invite son réseau à contribuer au financement de son projet. En échange d'une contribution monétaire établie selon une certaine gradation, les participants reçoivent une contrepartie matérielle, un service ou un privilège lié au projet ou une autre forme de contrepartie. Une campagne de sociofinancement est aussi l'occasion de valider un projet ou un concept. On peut ainsi vérifier l'intérêt que suscitent un produit, une idée, un projet, avant d'investir dans sa réalisation. De plus, pour certains projets, les investissements tiennent lieu de précommandes. Le promoteur peut alors s'appuyer sur un carnet de commandes avant de lancer sa production. En vogue, le sociofinancement est un outil qui peut s'avérer précieux pour le développement de votre carrière artistique... si vous savez comment l'utiliser. Partez préparés, en bénéficiant de l'expérience d'un formateur qui présente à son actif plus d'une dizaine de campagnes couronnées de succès

Après avoir présenté cette formation, il y a 3 ans, nous comprenons que trop peu d'artistes sont familiers avec le concept de sociofinancement. Afin de s'assurer un taux d'inscriptions favorables, nous avons donc invité les illustrateurs à s'inscrire à cette formation. *Illustration Québec* a donc fait également de la promotion à l'intérieur de son réseau. Nous sommes très satisfaits, 60% du groupe étaient composé d'illustrateurs. La formation a obtenu une très bonne évaluation de 93,9%. Le tiers des participants étaient des artistes, illustrateurs émergents.

Le formateur a relevé une belle chimie entre les participants. Tous étaient très intéressés. Les participants ont trouvé le contenu de la formation très bien adapté aux arts visuels. Le formateur est très pédagogue et présente des exemples très pertinents.

Le droit d'auteur et la négociation en arts visuels et métiers d'art

2 et 3 mars 2019

9/12 participants

Descripteur

Les artistes des arts visuels, les artistes et artisans des métiers d'art, les artistes émergents, de la relève et professionnels ne connaissent pas toujours les droits et les responsabilités légales liées à la vente, la diffusion et la reproduction de leurs œuvres. Il importe donc que ceux-ci maîtrisent cet aspect fondamental des conditions de pratique professionnelle, les contrats qui balisent la vente, la diffusion et la reproduction de leurs œuvres pour exercer leur profession. Souvent, par méconnaissance des mécanismes et des lois, ces professionnels ne réclament pas leurs redevances et hésitent à négocier les termes contractuels visant à protéger leurs droits et à délimiter leur collaboration. Cet atelier permettra aux participants de se familiariser avec le droit d'auteur, les contrats qui leur sont inhérents, le fonctionnement d'une société de gestion collective de droit d'auteur et la protection d'œuvres.

Cette formation a été produite en collaboration avec le CMAQ en 2017. Nous tenons à offrir cette formation au moins une fois par année, car il est primordial pour le RAAV que les artistes soient en mesure de connaître leurs droits et réclamer leurs redevances. Chaque fois qu'elle est présentée, bien que nous

soyons 2 organismes à en faire la promotion et ayons un large bassin de participants potentiels, nous avons toujours de la difficulté à recruter 12 participants. Malgré la réticence des artistes et artisans à s'inscrire à cette formation, les participants sont toujours très satisfaits de leurs apprentissages. Le taux d'inscription est toujours plus élevé du côté des artistes par rapport aux artisans.

La formatrice Maryse Beaulieu est toujours très appréciée pour son dynamisme, qualité importante lorsque l'on doit transmettre une formation qui peut sembler rébarbative aux premiers abords. Les discussions de groupes et échanges d'expériences sont toujours très appréciées de la part des participants. La formatrice a soulevé que les participants échangeaient des propos très enrichissants.

De leur côté, ceux-ci ont mentionné être plus éclairés et confiants à la sortie de la formation. Plusieurs artistes ont signalé l'intérêt d'avoir une formation plus concentrée sur le contrat. L'année prochaine, nous envisageons de développer avec cette même formatrice une formation uniquement sur les contrats.

Montréal : Un total de 144 participants pour 13 formations

2. MULTIRÉGIONAL

L'art de faire voyager l'art - Le transport international d'œuvres

5 octobre 2018

13 /12 participants

Descripteur

Un plus grand accès à l'information (via Internet notamment) a multiplié les opportunités de rayonnement à l'échelle internationale. Aussi, un nombre grandissant d'artistes et d'artisans souhaite développer leur marché, en explorer de nouveaux ou voir leur travail circuler dans le monde. Que ce soit pour l'exportation ou la diffusion de leurs œuvres dans le cadre de salons ou de foires ou même pour la réalisation de projets de résidences d'artistes, il devient impératif pour eux de se familiariser avec le transport international, ses conditions, ses législations, ses procédures. Cette introduction au transport international devrait faciliter chez les artistes, artisans et travailleurs culturels, la planification et la réalisation de leurs activités professionnelles à l'échelle internationale.

Cette formation est toujours très convoitée, nous avons eu 18 demandes d'inscription pour 12 places de disponibles. La formation a été publicisée par nos deux partenaires le CMAQ et le RCAAQ. Nous recevons toujours plus de participants qui sont artistes, peu d'artisans et pas du tout de travailleur culturel.

La formatrice Claudine Roger est reconnue pour son énergie et sa passion. Les participants soulèvent l'expérience de la formatrice et ses explications claires malgré un sujet complexe. Les participants ont aimé le travail d'équipe de révision en fin de journée. La formatrice a créé une mise en situation où les participants en équipe doivent penser et préparer l'envoi d'une œuvre hors du pays. Cet exercice pratique est très efficace pour assimiler la matière.

Se donner les moyens de ses ambitions. Financer ses projets artistiques

15 et 16 octobre 2018

13 /12 participants

Descripteur

Au cours de cette formation, les participants étudieront les trois principales formes d'aide financière et leur parenté : les programmes de subvention en provenance de fonds publics, les différentes formes de financement provenant de fonds privés (fondations et commandites), et les différentes façons de financer une recherche artistique ou un événement (échange de services, levée de fonds, partenariat et prêt à court terme). Pour ce, les participants analyseront et compareront le statut, la mission, les critères et le processus de sélection de même que les règlements spécifiques aux différents organismes qui sont susceptibles de financer diverses activités du secteur des arts visuels. Dans chacun des cas, le formateur leur présentera les différentes étapes de préparation d'une demande d'aide et l'échéancier habituel. Ils verront aussi comment ces différentes formes d'aide peuvent être complémentaires. Plusieurs trucs et astuces leur seront aussi livrés pendant cette formation.

Cette formation est une des formations les plus recherchées au RAAV. Nous avons donc reçu 17 demandes d'inscription pour en accepter 13. Pour cette formation, il ne peut avoir plus de 12-13 participants, car il y a des échanges et des mises en situation qui seraient impossibles avec un groupe plus nombreux.

Les participants reconnaissent à Pierre Beaudoin son côté très pédagogue et il est un excellent orateur. Pierre Beaudoin a participé à plusieurs types de jurys, les participants apprécient l'expérience pertinente qu'il partage généreusement. Les participants affectionnent les mises en situation et les exercices. Il y avait une bonne participation du groupe.

Le groupe était trop hétérogène, des artistes de différentes disciplines et de différents niveaux. Le formateur a rapporté avoir un groupe qui était souvent trop indiscipliné et plusieurs participants ne respectaient pas le droit de parole. Il y avait un clivage entre l'art traditionnel et l'art de recherche. Certaines personnes avaient trop de choses à partager (opinions) et il devait souvent ramener la discussion vers le sujet traité.

Archives et inventaire de l'artiste. Comment s'y retrouver?

24 novembre 2018

12 /12 participants

Descripteur

Tout au long de sa carrière, un artiste produira un nombre important d'œuvres d'art et cumulera passablement d'archives et de documents témoignant d'une part de son parcours artistique (ébauches préparatoires, croquis, plans, photographies, coûts de production des œuvres, notes, etc.) et d'autre part de son cheminement professionnel (carton d'invitation, contrats, photographies, revues de presse, factures, publications de tous types, etc.). Ainsi, au fur et à mesure qu'il évoluera comme artiste, il constituera un inventaire d'œuvres et cumulera bon nombre d'archives. S'il veut assurer la bonne gestion de son inventaire et de ses archives, l'acquisition de certaines compétences et connaissances ainsi que la maîtrise de certains outils de classification deviennent incontournables. Archiviste et historien de sa propre mémoire, l'artiste a la responsabilité de classer et d'archiver les témoins de son parcours artistique et professionnel, tout ayant l'obligation fiscale d'établir son inventaire.

Pour cette présentation au volet multirégional, nous avons eu plus 14 demandes d'inscriptions pour les 12 places de disponibles.

La documentation très généreuse étonne agréablement les participants. Elle est très complète avec formulaires et modèles de fiches d'archives. Le formateur Serge Allaire est un formateur passionné et très généreux dans ses réponses. Plusieurs participants demandent pour répondre à cette formation qu'il soit mis en place une formation sur les logiciels de bases de données. Avec le formateur, nous travaillons à répondre à ce besoin. Une fois de plus, on remarque pour cette formation une clientèle en mi-carrière ou carrière avancée, souvent composée d'artistes qui préparent leur inventaire en vue de la rédaction du testament et de la succession.

Le marché de l'art canadien : Un survol d'Est en Ouest

23 février 2019

11/12participants

Descripteur

Le marché de l'art au Québec est très restreint et le bassin d'artistes se fait de plus en plus large. Les artistes doivent donc développer un marché vers les provinces voisines, mais ils ont très peu d'outils afin de savoir ce qui pourrait être possible pour eux ailleurs. À travers cette formation, les différents rouages, les acteurs ainsi que les principaux intervenants du marché de l'art dans les autres provinces seront présentés aux participants. Des organismes et regroupements d'artistes seront abordés afin d'offrir aux artistes suivant cette formation certaines portes d'entrées afin d'accéder à des réseaux pancanadiens. Les grands centres tels Vancouver et Toronto seront plus particulièrement abordés. Cette formation est une formation complémentaire à la formation Les Marché de l'art, créer et chiffrer la valeur de ses œuvres déjà offerte depuis plusieurs années. Elle s'adresse aux artistes qui souhaitent agrandir leur marché hors des limites du Québec au Canada.

Pour cette formation, nous avons eu 16 demandes d'inscription pour 12 places disponibles. Malheureusement à la dernière minute, un participant s'est désisté. La majorité des artistes inscrits étaient des artistes de mi-carrière.

Avec une excellente évaluation de 95%, une fois de plus la formatrice Gabrielle Bouchard a répondu aux attentes des participants. Elle transfère bien ses connaissances acquises avec son expérience diversifiée. Elle est dynamique et répond avec des réponses claires. Les participants ont souligné qu'ils se sentaient maintenant mieux outillés pour tenter de diffuser leur travail dans le reste du Canada. Ils ont été ravis de

l'accompagnement personnel dont plus de 8 participants ont profité. Étant donné le volet multirégional, l'accompagnement individuel s'est traduit par des rencontres SKYPE. Cela a très bien fonctionné pour tous.

Distinguer les institutions québécoises d'exposition en arts visuels

10 mars 2019

10 /12 participants

Descripteur

Cette formation est l'occasion pour les artistes de connaître et de comprendre les spécificités des lieux de diffusion en arts visuels au Québec afin de mieux orienter leurs envois de dossiers. Dans cette formation, il ne sera pas question de lieux pour vendre son œuvre, mais bien de lieux pour exposer. Cette formation tracera un portrait détaillé des différents types de lieux de diffusion : bibliothèques, centres d'exposition, maisons de la culture, centres d'artistes autogérés, galeries en milieu scolaire (université et Cégep), résidences d'artistes, musées régionaux, etc. La formatrice analysera également les types d'événements en arts visuels : symposiums, biennales, festivals, triennales et autres importants moments pour la diffusion en arts visuels au Québec.

Cette formation était présentée pour la première fois au RAAV. Nous avons reçu 14 demandes d'inscriptions à cette formation qui offrait 12 places. Malheureusement pour différentes raisons (maladies, mauvais temps, conflit d'horaire, etc.) quelques participants ne se sont pas présentés.

Presque 50% du groupe était composé d'artistes émergents. La formatrice Jeanne Couture a reçu une note parfaite pour cette évaluation. Le groupe en général a mentionné qu'elle était très bien préparée, elle maîtrise son sujet et elle a un discours clair. Elle a su maintenir le groupe pour éviter certains débordements lors des discussions. Elle a su donner des exemples pertinents et les artistes aiment sa franchise. Le cahier didactique était complet avec les listes détaillées des lieux de diffusions professionnels.

Multirégional : Un total de 59 participants pour 5 formations

3. TRANSVERSAL

Postproduction photographique

Les mardis 29 janvier 2019, 5,12 et 19 février 2019

5/6 participants

Descripteur

*Présenté en collaboration avec **L'Imprimerie Centre d'artistes**, cet atelier aborde les bases de la postproduction photographique en utilisant le logiciel Adobe Lightroom. Il touche en tout premier lieu à l'organisation des dossiers puis à l'optimisation des images numériques. À l'issue de cette formation, les participants pourront créer leur propre photothèque et y naviguer efficacement ; retrouver et visionner leurs images en quelques clics, peu importe le volume de leur collection. Ils pourront également améliorer la qualité de chaque image sans pour cela modifier le dossier d'origine (processus non destructif).*

Pour cette formation, en général les participants étaient satisfaits de la formation. L'horaire de la formation pour plusieurs semblait problématique. Un seul participant semble avoir été moins satisfait de la méthode d'enseignement et des réponses du formateur. Malgré tout, il semble suffisamment satisfait pour reprendre des formations avec le **RAAV** et **L'Imprimerie**.

En conclusion, nous avons eu moins d'inscriptions que souhaité, nous expliquons ceci par le coût de la formation, un peu plus élevé que ce que la clientèle du **RAAV** et de **L'Imprimerie centre d'artistes** paient habituellement. Pour cette première expérience de formation transversale en collaboration avec **L'Imprimerie**, nous sommes satisfaits. Nous souhaitons reprendre l'expérience en 2019-2020, mais cette fois en diminuant le coût de la formation pour les participants.

Création web avec WordPress pour les artistes et travailleurs culturels

Les mardis 5, 12, 19 et 26 février 2019

12/12 participants

Descripteur

Cette formation pratique de 12 heures, en 4 parties, introduit à la création d'un site web à l'aide de la populaire plateforme WordPress. Ce système libre et gratuit de gestion de contenu permet de générer un site ou un blogue très flexible, simple ou complexe. Les participants seront initiés à la plateforme et apprendront à personnaliser leur site et y intégrer des contenus visuels, vidéo, audio et d'autres applications. Cette formation sera personnalisée pour les artistes en arts visuels en axant particulièrement les exemples, exercices, et les outils présentés sur leurs besoins. Créer un portfolio en ligne, apprendre à utiliser et intégrer les réseaux sociaux à son site web pour promouvoir son travail, ...l'objectif global de la formation sera d'outiller les artistes en regard de la réalité de leur métier.

À la suite d'une très haute demande de la part des membres du RAAV pour une formation pour la plateforme WordPress, nous avons invité la SAT à produire et diffuser cette formation en collaboration avec le RAAV. La réception fut un succès. Nous avons reçu 37 demandes d'inscriptions pour cette formation, les 12 meilleurs candidats ont été retenus. Parmi les 12 candidats, 6 étaient des membres du RAAV.

Pour la promotion, les deux organismes ont fait la promotion sur leur plateforme et par courriel. Une fois la période d'inscription fermée, la SAT a analysé tous les dossiers reçus et elle a sélectionné les candidats selon leur expérience et leurs besoins.

En général, les participants ont apprécié la formation WordPress. Plusieurs ont mentionnée les compétences et la pertinence du formateur Benoit Descary. Les participants ont évoqué qu'ils ne trouvaient pas pratique les quatre cases horaires en soirée. Selon les connaissances de chacun pour certains, il aurait été préférable d'avoir une autre soirée de 3hres pour mieux intégrer le contenu.

La collaboration avec la SAT a été un succès pour cette formation. Encore une fois, cette année, dans les sondages sur les besoins de formation remis aux participants de chaque formation, la formation WordPress est récurrente. Nous allons donc reprendre cette formation en partenariat avec la SAT l'année prochaine.

Traitement de l'image pour impression numérique

5 mars au 13 mars 2019

4/6 participants

Descripteur

*Présenté en collaboration avec **L'Imprimerie Centre d'artistes**, cet atelier aborde les rudiments de la préparation d'images numériques en vue de l'impression à jet d'encre, incluant la numérisation et la retouche de divers types d'images. Les participants s'initieront aux outils de base du logiciel Photoshop et à différents types de numériseurs (négatifs, diapositives et images à plat). L'atelier abordera brièvement la gestion et l'archivage des fichiers.*

Pour la formation *Traitement de l'image pour impression numérique*, nous avons reçu peu d'inscriptions. Une fois de plus, nous expliquons cela par le coût trop élevé de la formation. Le coût de nos formations est généralement moins élevé et cela a heurté semble-t-il les artistes.

Cette formation a eu une bonne évaluation de la part des participants. Ils ont mentionné qu'ils étaient satisfaits de la formation et du formateur. Ils ont évoqué qu'ils seraient intéressés à suivre d'autres formations avec **L'imprimerie centre d'artiste** et le RAAV, car ils étaient très satisfaits des installations et de l'espace de création.

Les deux organismes ont apprécié ce partenariat, nous souhaitons donc reprendre cette collaboration l'année prochaine mais nous allons remplacer cette formation par une autre formation qui intéressera les membres des deux organismes.

Initiation au compositing vidéo avec After Effects pour les artistes et travailleurs culturels

16 et 17 mars 2019

12/12 participants

Descripteur

Les artistes en arts visuels et médiatiques traversent ces dernières années une période de mutation qui nécessite l'emploi de nouveaux outils. L'arrivée et le développement accru des nouvelles technologies ont entraîné de nouvelles perspectives tant dans la production, la diffusion, la promotion ou la commercialisation. Afin d'assurer une recherche continue et le maintien d'un processus créatif, ils et elles doivent continuellement faire évoluer leur pratique artistique et leur langage plastique notamment par l'intégration de technologies nouvelles pour proposer un corpus d'œuvre qui se démarque.

Cette formation pratique de 10 heures, en 2 parties, introduit à la création vidéo et l'animation numérique (compositing vidéo) avec le logiciel After Effects. After Effects est l'un des principaux logiciels utilisés pour éditer et assembler plusieurs sources audiovisuelles, notamment des images animées, de la 3D, de la vidéo ou des images numériques. Cette formation permettra aux artistes en arts visuels et médiatiques de découvrir cette pratique dans un contexte de création artistique et de l'intégrer à leur travail.

Plus de 27 demandes d'inscription ont été enregistrées. Les participants ont été sélectionnés selon les besoins concrets et la pertinence de la formation pour la pratique ou le travail du participant ou de la participante tel que présenté lors de la soumission de la préinscription. Cependant, peu d'artistes directement issus des arts visuels avaient une bonne candidature ou un intérêt sérieux pour cette formation. La demande n'est donc pas aussi marquée que nous le pensions, nous concluons donc que l'année prochaine, nous ne reprendrons pas cette formation avec la **Société des arts technologiques (SAT)**.

Malgré une sélection de participants, il a été relevé que le groupe était très hétéroclite avec des participants de niveau inégal. Certains participants avaient plus de questions qui demandaient beaucoup de temps au formateur, alors que d'autres participants avec de bonnes bases et un niveau un peu plus avancé considéraient les exercices trop faciles et le cours un peu lent.

Le formateur Gwendal Creurer a eu une excellente évaluation de la part des participants. Il était bien préparé, pertinent et répondait clairement aux participants. Les participants ont évoqué la qualité de la salle et de l'installation technique.

Transversal : Un total de 33 participants pour 4 formations

Rapport formation 2018-2019

Un grand total de 236 participants pour 22 formations

Nathalie Dussault,
Coordonnatrice au développement professionnel